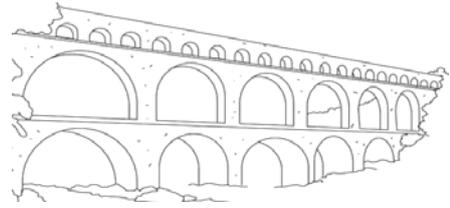




**SERI**

Forum Ville Active  
32 rue Mallet Stevens – Bât D  
30900 NIMES  
Tél : 04.66.28.04.91  
Email : seri30@beseri.fr



## 8. CADRE DE MEMOIRE TECHNIQUE IMPOSE

DOSSIER DCE

**ACCORD CADRE POUR DES TRAVAUX  
D'EXTENSION ET DE RENFORCEMENT  
DE RESEAU D'EAU POTABLE**

SIAEP DU PONT DU GARD

N°	DESIGNATION	NOTE SUR /
<b>Cadre du mémoire technique à compléter par l'entreprise</b>		
1	Détail de 3 références similaires avec coordonnées des personnes à contacter (nom et type de marché similaire, lieu, durée, coordonnées) :	1
2	CA de l'agence concernée par ce marché ( $\geq 5$ x le montant du marché) :	0,5
3	Coordonnées et CV à joindre du conducteur de travaux :	0,5
4	Coordonnées et CV à joindre du chef de chantier :	0,5
5	Nombre d'équipes pouvant être mises à dispositions sur la Commune ( $\geq 2$ hors équipe BB) :	1

N°	DESIGNATION	NOTE SUR /
6	Moyens géomètre/bureau d'études pour les contrôles topographiques ou implantations, les relevés après sondages, les plans d'exécutions, les contrôles altimétriques pour contrôle des surfaces et épaisseurs à mettre en oeuvre, et les recolements (moyens humains, moyens matériels pour intervention sur site, logiciels) :	2
7	N° astreinte et urgence 7/7 24/24	0,5
8	Engagement sur le respect de la procédure amiante	1
9	Détails des contrôles internes qui seront réalisés avant mise en œuvre : compactage, complément topographiques ponctuels...	2
10	Dispositions pour cloturer sa zone de travaux en permanence :	1

N°	DESIGNATION	NOTE SUR /
11	Dispositions pour délimiter physiquement et balisera la circulation piétonne aux abords de la zone travaux,	1
12	Dispositions pour faire ralentir les vitesses sur chantier et ses abords (ralentisseur en enrobé...)	1
13	Dispositions pour mettre à disposition un homme trafic qui controlora la pertinence et la tenue des éléments de signalisation, le matin, le midi et le soir, et qui sera l'interlocuteur des riverains pour la gestion des accès :	1
14	Dispositions pour maintenir un état de propreté remarquable sur le chantier: pas de rubalise, passage régulier d'arroseuse, de balayeuse ou de karcher en fin de travaux notamment :	1
15	Dispositions pour maintenir les accès VL des riverains après la journée de travail :	1

N°	DESIGNATION	NOTE SUR /
16	Dispositions pour assurer qu'aucune fouille ne sera laissée ouverte sans plaque fonte :	1
17	Dispositions pour diffusion d'un courrier d'information riverains régulièrement :	1
18	Dispositions pour vérifier le constat d'huissier spontanément 1 mois avant la fin des travaux et réaliser les reprises avant les OPR :	1
19	Engagement sur le délai maximal pour remise d'un devis, ( le délai à proposer devra être < 10 jours) :	2
20	Engagement sur le délai maximal d'intervention de l'équipé géomètre/bureau d'études de l'entreprise ( le délai à proposer devra être < 7 jours) :	2

N°	DESIGNATION	NOTE SUR /
21	Engagement sur le délai maximal pour remise des rapports d'essais ( le délai à proposer devra être < 10 jours) :	2
22	Engagement sur le délai maximal pour remise des documents d'exécution ( le délai à proposer devra être < 15 jours) :	2
23	Engagement sur le délai maximal pour remise des DOE ( le délai à proposer devra être < 21 jours) :	2
24	Observations libres de l'entreprise pour mettre son offre en avant, propositions éventuelles d'amendement du BPU par des postes techniques complémentaires et judicieux dans l'intérêt de la Commune ....	2
TOTAL		30